



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 17
- absents : 6
- pouvoirs : 3
- votants : 20

Le quorum est atteint.

- pour : 18
- contre : 2
- abstention : 0

Date de convocation :

22 janvier 2025

Aujourd'hui, lundi 27 janvier 2025 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, M. DELPLANQUE, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOLAUD, Mme NICOLAUD, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RIBEIRO, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : Mme COULMEAU, Mme GADOIS, Mme MELINE, M. PINTO, Mme PEIXOTO, Mme RENAUD.

Ont donné pouvoir : Mme COULMEAU donne pouvoir à M. VASSELON, Mme PEIXOTO donne pouvoir à M. MARSEILLE, Mme RENAUD donne pouvoir à M. NICOLAUD.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2025 – ADOPTION

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente délibération a pour objet d'approuver le budget primitif, pour 2025, du budget principal de la commune.

Les grandes orientations budgétaires ont été présentées lors de la commission finances du 9 janvier 2025.

Le budget primitif pour 2025 est bâti, dans un contexte politique et économique incertain, sur des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, d'optimisation des achats et de rationalisation de la dépense d'investissement, ainsi que de recherche de sources de financements complémentaires et de maintien des taux de fiscalité locale.

Il s'élève à **7 146 204,76 €** qui se répartissent ainsi en opérations réelles et d'ordre :

- 6 071 956,75 € pour la section de fonctionnement
- 1 074 248,01 € pour la section d'investissement

Il est précisé que le budget proposé est voté sans reprise des résultats et restes à réaliser, qui seront intégrés lors du budget supplémentaire.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Dépenses de fonctionnement | Montants | Recettes de fonctionnement | Montants |
|--|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Mouvements réels | 5 508 833,74 € | Mouvements réels | 6 064 956,75 € |
| Mouvements d'ordre entre sections | 180 000,00 € | Mouvements d'ordre entre sections | 7 000,00 € |
| Virement à la section d'investissement | 383 123,01 € | | |
| TOTAL | 6 071 956,75 € | TOTAL | 6 071 956,75 € |

1.1. Recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement sont stables par rapport aux crédits votés au BP 2023. Elles s'appuient sur une évolution des bases fiscales de 3 % conforme aux prévisions de l'Etat et une évaluation prudente du produit des services et des locations.

| Chapitre | BP 2024 | BP 2025 |
|---|--------------------|-----------------------|
| 013 - Atténuations de charges | 50 000,00 € | 85 000,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 000,00 € | 7 000,00 € |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 715 450,00 € | 572 230,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 1 088 976,00 € | 1 058 976,00 € |
| 731 - Fiscalité locale | 3 248 492,00 € | 3 355 740,83 € |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 680 633,53 € | 716 509,92 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 235 000,00 € | 274 000,00 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 4 448,47 € | 2500,00 € |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors résultat reporté) | 6 028 000 € | 6 071 956,75 € |

1.2. Dépenses de fonctionnement

En matière de dépenses de fonctionnement, le budget a été construit dans un souci de maîtrise de la dépense publique avec des objectifs chiffrés pour les services.

Ainsi, les charges à caractère général sont en diminution de 1,38 % par rapport aux crédits votés en 2024. Selon la même tendance, au sein du chapitre concernant les autres charges de gestion courante, le montant des subventions allouées aux associations est en diminution de 11,46 %.

Les charges de personnel sont également en diminution de 1,09 %. Cette baisse s'explique par une volonté d'optimiser la gestion des ressources humaines et d'améliorer la répartition des tâches et compétences.

Dès le stade du budget primitif et en cohérence avec une stratégie de remise en ordre des finances engagée depuis le début du mandat, une capacité à transférer des fonds à la section d'investissement a été dégagée. Il est ainsi proposé de transférer 383 123,01 € à la section d'investissement.

| Chapitre | BP 2024 | BP 2025 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 1 528 980,87 € | 1 507 806,00 € |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 3 462 848,49 € | 3 424 862,82 € |
| 014 - Atténuations de produits | 42 000,00 € | 42 000,00 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 246 469,46 € | 383 123,01 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 200 000,00 € | 180 000,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 428 400,54 € | 426 929,70 € |
| 66 - Charges financières | 107 300,64 € | 95 735,22 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 7 000,00 € | 6 500 € |
| 68 - Dotations aux provisions et dépréciations | 5 000,00 € | 5 000 € |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 6 028 000,00 € | 6 071 956,75 € |

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'investissement | Montants | Recettes d'investissement | Montants |
|----------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|
| Mouvements réels | 1 060 248,01 € | Mouvements réels | 504 125 € |
| Mouvements d'ordre entre section | 7 000 € | Mouvements d'ordre entre sections | 180 000 € |
| Mouvements d'ordre interne | 7 000 € | Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section | 7 000 € |
| | | Virement de la section de fonctionnement | 383 123,01 € |
| TOTAL | 1 074 248,01 € | TOTAL | 1 074 248,01 € |

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes budgétaires ont été prévues sur des bases prudentes qui pourront être réévaluées lors du vote du budget supplémentaire.

Il est prévu dès le budget primitif de transférer 383 123,01 € € à la section d'investissement. Par ailleurs, aucun appel à l'emprunt n'est prévu sur l'exercice 2025.

| Chapitre | BP 2024 | BP 2025 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 246 469,46 € | 383 123,01 € |
| 024 - Produits des cessions | 819 000,00 € | 404 125,00 € |
| 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections | 200 000,00 € | 180 000,00 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 0,00 € | 7 000,00 € |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) | 195 000,00 € | 100 000,00 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 202 284,75 € | 0,00 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 00,00 € | 0,00 € |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 662 754,21 € | 1 074 248,01 € |

2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement dont la liste a été détaillée en commission sont réparties dans le tableau ci-dessous. En 2025, la commune souhaite accélérer son effort d'investissement en faveur des équipements sportifs et culturels et dans des projets visant la performance environnementale et l'accélération de la transition écologique.

| Chapitre | BP 2024 | BP 2025 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections | 5 000,00 € | 7 000,00 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 0,00 € | 7 000,00 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 277 416,27 € | 278 546,01 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 47 952,38 € | 10 500,00 € |
| 204 - Subventions d'équipements versées | 294 302,00 € | 294 302,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1 038 083,56 € | 476 900,00 € |
| 23 – Immobilisations en cours | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 662 754,21 € | 1 074 248,01 € |

VISAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 9 janvier 2025,

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 joint à la présente délibération, par chapitre budgétaire, tel que décrits précédemment et détaillés dans les annexes.
2. **D'AUTORISER** M. le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5 %
 - Investissement : 7,5 %

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*